

12^e LEÇONRAPPORTS DE LA MORALE ET DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE
TRAVAIL, CAPITAL, PROPRIÉTÉ

I. — ÉCONOMIE POLITIQUE

Définition. — L'économie politique se définit : *la science de la richesse ou des richesses sociales.* — Par ce mot *richesses*, il faut entendre tout ce qui procure à l'homme une satisfaction, tout ce qui lui épargne une peine, tout ce qui répond à un besoin physique, intellectuel ou moral.

On définit encore l'économie politique : la science des lois du travail (GARNIER); — la science de l'utile; — la science du *ménage social*; — la science qui a pour objet les lois de l'utilité applicables au travail de la société (CAUVÈS).

Objet. — L'objet de l'économie politique est la *richesse* et la détermination des lois générales qui président à sa production, à sa distribution, à sa circulation et à sa consommation. — Son but est d'assurer la prospérité du corps social, en rendant l'*aisance* aussi générale que possible; elle recherche le *bien-être* individuel et collectif au moyen d'une équitable répartition de richesses.

Méthode (voir page 475).

Utilité. — L'objet et le but de l'économie politique montrent l'utilité et même la nécessité de l'étude de cette science. En effet, la société a, comme l'individu, une vie morale et une vie matérielle. De même que la religion et la philosophie fournissent des règles pour diriger son activité libre dans la réalisation du bien moral, de même l'économie politique lui en donne pour diriger cette même activité dans la recherche des biens matériels. Et s'il est nécessaire à l'homme de s'instruire de ses devoirs pour les accomplir dans toutes les circonstances de la vie, il ne lui est pas moins nécessaire de connaître les moyens de subvenir à ses besoins matériels, soit qu'il vive seul, soit qu'il vive en société.

Il lui importe de savoir, par exemple, quelle est la nature de la richesse, à quelles conditions le travail est productif, quelle est l'utilité du capital, de l'épargne; à quelles lois obéissent, dans leurs alternatives de hausse et de baisse, les profits, les salaires, les rentes; quelles sont les causes générales des crises commerciales, des chômages, des grèves, du paupérisme, etc. L'économie politique lui enseigne tout cela. Et comme il est plus facile à celui qui a des idées claires et justes sur ses devoirs d'apprécier les motifs et les mobiles qui le sollicitent, de se soustraire aux préjugés, de résister aux mauvais exemples,

aux sophismes, aux faux systèmes; de même, l'homme qui aura des notions claires et nettes sur la richesse, le travail, la propriété, le capital, l'épargne, sera plus apte à remplir ses devoirs d'homme et de citoyen; il résistera plus facilement à l'entraînement, à l'engonement des entreprises hasardeuses et insensées, aux doctrines subversives qui menacent d'ébranler la société par ses fondements : la famille, l'Etat, la propriété individuelle, la liberté du travail.

« Quand l'économie politique ne servirait, dit Baudrillard, qu'à empêcher certaines illusions de naître, elle rendrait par là un service immense; car elle épargnerait aux individus, égarés trop facilement sur la foi de sophismes qui ne résistent pas à un examen quelque peu attentif, des mécomptes cruels, et procurerait à la société la sécurité, ce premier bien sans lequel rien ne se développe et rien ne dure. »

« Faisons des économistes, si nous ne voulons avoir des niveleurs, » disait Rossi. « Savez-vous, écrit M. J. Simon, ce que c'est que l'économie politique? C'est la science du bon sens. Elle vous montrera d'abord où est votre intérêt, et c'est un premier service; ensuite elle vous apprendra à ne pas le mettre où il n'est pas, et c'est un service peut-être aussi grand. » Ces paroles s'appliquent aux nations, comme aux individus. « On agit selon qu'on pense, disait Socrate. L'ignorance, quand elle n'est pas factieuse, est toujours prête à le devenir. »

Dangers. — Au temps où il était évêque de Pérouse, le futur pape Léon XIII écrivait dans une de ses lettres pastorales : « Les écoles modernes d'économie politique tiennent autant de compte de l'homme que d'une machine. De là, nulle estime de l'homme moral; de là, ce colossal abus de la pauvreté et de la faiblesse. »

Rappelons-nous la définition donnée ci-dessus : L'économie politique est la science de la richesse. La machine, l'homme, sont des forces, des instruments pour la production et pour le développement de la richesse. Dans le dessein providentiel, la richesse est créée pour la subsistance des hommes; les économistes, rétrécissant leur horizon, raisonnent trop souvent comme si les travailleurs, c'est-à-dire une grande partie des hommes, étaient créés en vue de la production de la richesse. On les a vus, par exemple, élever des objections contre l'encyclique du pape sur la condition des ouvriers, en prétendant que la limitation des heures de travail, la restriction du travail des femmes et des enfants, l'élévation des salaires conformément à certains principes de justice, pouvaient porter préjudice aux « intérêts économiques ». En raisonnant ainsi, ils oublient : 1^o que les intérêts économiques, sainement entendus, ne sauraient être contraires à l'intérêt social, et que le maintien de certaines injustices est, en revanche, une violation de cet intérêt; 2^o que l'homme est un être moral dont la dignité doit être respectée, dont les légitimes besoins doivent être satisfaits, et qu'il est dès lors contraire à la justice d'opprimer le travailleur ou de le réduire à des salaires de famine, au nom de prétendus intérêts économiques. Comme le dit précisément Léon XIII au sujet du salaire, il existe, au-dessus des intérêts économiques et antérieurement à ces intérêts, « une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne¹ : » l'économie politique ne doit jamais s'insurger contre cette loi de justice; c'est pourquoi la question des rapports entre l'économie politique et la morale mérite d'être très soigneusement traitée.

¹ Encyclique, p. 40.

II. — RAPPORTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE AVEC LA MORALE

L'économie politique a pour objet l'*utile*; la morale a pour objet le *bien*. Ce sont deux sciences distinctes, mais unies; il ne faut ni les confondre ni les séparer: les confondre, ce serait identifier le bien et l'*utile*, comme l'ont fait les utilitaires Bentham et Stuart Mill; les séparer, ce serait oublier les rapports étroits qui unissent l'*utile* et le bien. Le bien ou le devoir est la loi même de l'homme, et l'on conçoit que cette loi renferme la satisfaction de tous ses besoins, qu'il n'y ait pour lui rien de vraiment utile en dehors de cette loi. Si l'économie politique ne veut pas faire fausse route, elle ne doit pas séparer l'*utile* du bien, *mais seulement les distinguer*; elle doit être persuadée qu'elle se nuit à elle-même et s'éloigne de son objet, toutes les fois qu'elle s'écarte des règles de la morale.

La morale et l'économie politique demandent également la liberté du travail; la première, au nom de la dignité humaine: la personne est inviolable dans l'exercice légitime de ses facultés; la seconde, au nom de l'intérêt: le travail libre est plus productif que le travail esclave.

Tout ce que la morale ordonne ou condamne au nom du devoir, une économie politique sagement comprise le conseille ou le condamne au nom de l'intérêt. Le travail est la première loi en morale, comme en économie politique; là, il est le premier devoir et la condition de tous les devoirs; ici, le premier intérêt et la condition de tous les intérêts. La prudence, le courage, la tempérance, la justice, la charité, l'esprit d'ordre, de prévoyance, de famille, sont des qualités ou des forces économiques, en même temps que morales. La moralité est liée à un certain degré d'aisance, à la fois comme cause ou condition et comme effet ou conséquence. Il y a donc, en une certaine mesure, action et réaction de la moralité sur la richesse.

D'une part, sans un certain minimum de moralité, la richesse, soit des individus, soit des nations, est impossible, et les peuples les plus aptes à la produire sont les plus honnêtes dans leurs idées et dans leurs mœurs: tant vaut l'homme, tant vaut la terre ou l'industrie. Cette pensée de l'Évangile: « Cherchez avant tout le royaume de Dieu, et vous aurez le reste par surcroît, » est en même temps le meilleur précepte de la morale et la plus sûre règle de l'économie politique. Le devoir, plus encore que l'intérêt, est une source de production, et la seule solution des problèmes sociaux est dans la morale.

D'autre part, la misère a souvent l'injustice ou l'immoralité pour conséquence: c'est pour cela que beaucoup d'économistes, pour moraliser la classe ouvrière, se préoccupent d'abord d'améliorer sa condition matérielle. Affranchir autant que possible, par le travail, l'âme et le corps de l'homme de toutes les tyrannies, de celles de la misère et de celles de l'ignorance; permettre à l'humanité de se perfectionner chaque jour davantage, tel doit être, en dernière analyse, le résultat de l'économie politique.

Enfin, l'économie politique, comme la morale, nous montre que l'homme, ici-bas, est récompensé ou puni selon l'usage qu'il fait de sa liberté, et l'on pourrait en intituler ainsi le dernier chapitre: « Ce que le vice coûte, et ce que rapporte la vertu. »

Les enseignements de l'économie politique ne sont donc pas opposés, comme on l'a prétendu, à ceux de la morale, à moins qu'il ne s'agisse de l'école utilitaire, qui détruit la moralité en substituant l'intérêt au devoir. La véritable économie politique ne repousse pas la loi du dévouement, du renoncement, du sacrifice; elle sait que l'homme ne doit pas rechercher la richesse pour elle-même, mais comme moyen d'atteindre sa fin et de remplir sa mission sociale.

Quand on examine une question en se plaçant au point de vue de la richesse, de l'intérêt, de l'*utile*, et que l'on trouve devant soi l'idée du juste et le sentiment du devoir, cela prouve que la question a été mal posée ou mal étudiée, et, en attendant qu'on ait rencontré une solution conforme à la fois aux règles de l'économie politique et aux préceptes de la morale, il n'y a pas à hésiter: le principe moral est le principe suprême; l'intérêt ou l'*utile* conseille, le devoir commande et oblige, il doit l'emporter.

Subordination de l'économie politique à la morale. — Lorsque les intérêts économiques paraissent contraires aux exigences de la morale et de la justice sociale, il faut avant tout respecter la morale et la justice. Le P. Liberatore, dans son *Précis d'économie politique*, l'enseigne très formellement au nom de la théologie:

« Toute prescription économique qui n'est pas conforme à la morale n'appartient pas à la science économique, considérée comme science propre à l'homme, et ne mérite d'être mentionnée que pour être réprochée. »

« L'économie politique n'est pas la science de multiplier la richesse par toute sorte de moyens. Autrement elle comprendrait parmi ses moyens la fraude, le vol, le pillage des peuples vaincus. Or quel serait l'économiste assez audacieux pour soutenir une pareille thèse? Et s'il s'en trouvait un pour l'oser, en soutenant que l'économie politique par elle-même fait abstraction de la morale, qui accepterait une semblable raison? »

« De telles conséquences ne sont-elles pas la démonstration même de l'impossibilité de cette prétendue abstraction, et la preuve de la dépendance absolue dans laquelle l'une des deux sciences se trouve réellement par rapport à l'autre, dépendance tellement étroite qu'il ne peut être rien admis dans les enseignements économiques qui ne soit conforme à la justice et à l'honnêteté des mœurs? »

Rapports du commerce avec la morale. — Voici comment Ozanam parle des rapports du commerce avec la morale, dans son discours d'ouverture d'un *Cours de droit commercial*:

« Le commerce n'est pas seulement le soutien nécessaire du bien-être matériel des sociétés, il faut aussi y reconnaître un des éléments de leur vie intellectuelle et morale. Son action civilisatrice ne se borne pas à rapprocher les peuples de la terre, à leur faire échanger leurs lumières en même temps que leurs trésors, à savoir assoupir, dans une longue habitude de relations pacifiques, les antipathies nationales et les instincts exterminateurs. Il fait plus: il exerce la raison à la gymnastique savante du calcul, l'habituant à tenir compte des temps et des lieux, à se souvenir et à prévoir, à sortir ainsi de cette stupide jouissance du présent, qui est le propre de la barbarie; surtout il met sans cesse les consciences en contact sur le terrain du juste et de l'injuste, et les façonne, par la distinction souvent répétée du tien et du mien, au discernement plus exact du bien et du mal. Les négociations de tout genre engendrent des obligations mutuelles, des droits et des devoirs; et si le commerce concourt aux premiers développements de l'esprit humain, en propageant la notion de ces deux rapports, c'est aussi dans son observation scrupuleuse qu'il trouve son intérêt et sa dignité. »

Rapports de l'économie politique et du droit. — L'économie politique et le droit ont un même sujet : l'homme à l'état social ; mais l'économie politique étudie les rapports des hommes entre eux au point de vue de l'*utile*, et le droit les étudie au point de vue du *juste*. La justice est le fondement du droit, en même temps qu'une des règles de l'économie politique, qui doit respecter l'accord du juste et de l'utile, et ainsi ne pas séparer ce que Dieu a réuni. L'économie politique et le droit se complètent réciproquement : on ne peut être économiste sans connaître les lois civiles, ni législateur sans avoir des notions précises d'économie politique. Il serait aussi dangereux de vouloir faire des lois sans tenir compte des besoins matériels de la société ou de la richesse qui y satisfait, que de chercher à développer la richesse au mépris des règles du juste ; le législateur doit s'inspirer des principes économiques pour activer les forces productives ; l'économiste doit étudier la législation et le droit pour en voir les effets sur l'activité sociale, sortir ainsi du domaine des abstractions et se rendre compte des difficultés pratiques.

L'économie politique et le droit ont donc un fonds commun : ils étudient l'un et l'autre la constitution de la *propriété*, la transmission des *héritages*, les *contrats*, les *impôts*, les *lois* relatives à l'*industrie* et au *commerce*.

Le droit se modifie graduellement dans ses applications pratiques, au fur et à mesure que se développent et que changent les sociétés ; c'est surtout la science économique qui peut indiquer les changements graduels devenus utiles.

La recherche de l'utile est-elle légitime ? — Puisque l'utile c'est tout ce qui satisfait un besoin, et que les besoins viennent de la nature, la recherche de l'utile est non seulement légitime, mais elle est, dans une certaine mesure, un devoir. Elle ne devient illégitime que si on en fait la loi suprême de la vie humaine, si on ne la subordonne pas à la fin supérieure de la vie, si elle blesse la justice et empêche l'accomplissement de devoirs plus élevés.

Rôle respectif de l'utile et du devoir, dans la vie humaine. — L'utile et le devoir sont deux ressorts ou mobiles d'activité qui peuvent être en harmonie et inspirer simultanément les actions de l'homme, par exemple, chez le commerçant honnête ; ou bien être en conflit et s'exclure l'un l'autre, et alors on a, suivant le cas : ou l'utilitaire pur, l'avare sordide, qui poursuit la richesse par n'importe quels moyens, sans s'inquiéter de leur moralité ; ou l'homme du devoir, l'homme du dévouement, le héros, qui sacrifie l'intérêt pour être juste, pour rester honnête, pour sauvegarder son honneur, celui de sa famille ou celui de sa patrie, pour faire du bien aux autres et les rendre heureux.

Après avoir considéré le rôle de l'utile et du devoir dans la vie des individus, si on voulait le considérer dans la vie des peuples, il faudrait, d'une part, faire l'histoire du commerce et de l'industrie, et des relations qu'ils établissent entre les peuples, et, d'autre part, faire l'histoire de l'honnêteté vaillante que l'appât du gain n'a jamais entamée, puis de la charité et du dévouement et des mille institutions créées, des mille industries imaginées pour le soulagement de l'humanité souffrante.

III. — ÉLÉMENTS DE LA PRODUCTION. — LE TRAVAIL

Trois éléments concourent à la production de la richesse : la *nature*, le *travail* et le *capital*.

La *nature* fournit à l'homme les éléments premiers : le sol, les matériaux de toute sorte : pierre, bois, houille, métaux ;

l'air, l'eau, la lumière, la chaleur ; mais, en général, elle ne *travaille* pas toute seule ; il lui faut le concours de l'activité humaine pour la discipliner, la régler, la diriger, la transformer, la soumettre à nos besoins. C'est la raison pour laquelle on a dit que la nature était l'élément *passif*, dans la production de la richesse, et le travail l'élément *actif*.

Le *travail*, au sens général du mot, c'est l'application des forces ou des facultés physiques et intellectuelles à une production quelconque ; dans le sens plus restreint de l'économie politique, on doit le définir : *une peine prise, d'une façon suivie, en vue d'un résultat productif, c'est-à-dire en vue de satisfaire un besoin* ; d'où l'on peut tirer cette double conclusion : 1° que le travail, étant une peine, répugne naturellement à l'homme, paresseux par instinct, et 2° que le travail n'est pas une *fin*, un *but*, mais un *moyen*¹.

La nature ou, pour parler chrétiennement, la Providence, pour stimuler l'énergie de l'homme, lui a donné des besoins ; elle a voulu que celui qui fuit le travail, par crainte de la peine ou de la douleur, y soit ramené par une douleur plus grande, causée par un besoin non satisfait. La faim chasse le paresseux de son lit et le fait sortir de sa maison ; la souffrance le rend actif, courageux et prévoyant, le fait redevenir homme.

Le travail n'est pas seulement pour l'humanité une loi imposée par la nécessité et par la nature même des choses : il est encore la condition essentielle de tout développement, de tout progrès physique, intellectuel ou moral. C'est par un travail incessant, accumulé de générations en générations, que l'homme a pu conquérir la matière et se procurer cette part de loisirs sans laquelle eussent été impossibles les découvertes scientifiques, les œuvres purement intellectuelles et artistiques. Sans le travail, l'humanité eût roulé indéfiniment dans un cercle de barbarie et de misère et eût fini par s'éteindre d'inanition.

Le travail est, en outre, essentiellement moralisateur : l'homme qui ne compte que sur son travail pour subvenir à ses besoins, pour élever une famille, prend des habitudes d'ordre, de prévoyance, d'épargne, acquiert à un haut degré le sentiment de la liberté et de la responsabilité, qui constitue le fondement de la dignité humaine.

« Partout, dit M. J. Simon, où l'on répand le travail au lieu de la sportule, où l'on remplace le mendiant par l'ouvrier, et l'esclave par l'homme libre, la moralité et le bien-être renaissent, la race se fortifie, la richesse publique se développe. Quand une ville ouvre des ateliers, les ouvriers y abondent ; quand elle distribue des aumônes, les mendiants la remplissent. La liberté, le travail et la prospérité sont des compagnes inséparables ; et cela est aussi vrai pour les riches que pour les pauvres : nous sommes tous des ouvriers, et notre con-

¹ L'homme ne doit jamais être regardé comme une machine à production.

dition à tous est de vivre par le travail, par notre propre travail. Le travail seul peut consolider la sécurité, la dignité, la liberté. » (Voir ce qui a été dit du *Travail au point de vue moral*, pp. 758 et suiv.)

Travail productif, travail improductif. — Parmi les travaux, il faut distinguer ceux qui augmentent la somme des richesses sociales et ceux qui diminuent cette somme : les uns sont dits *travaux productifs*, les autres *travaux improductifs*. Bâter une maison, construire une route, défricher un terrain, apprendre un métier, etc., c'est travailler utilement, c'est augmenter l'avoir social; mais brûler une maison, gâter des habits, casser des verres, faire des dépenses superflues, sous prétexte de *faire gagner les ouvriers, de faire aller le commerce*, est une *folie*; c'est gaspiller en pure perte des efforts qui n'ajoutent rien aux richesses de l'humanité et qui auraient pu trouver un emploi utile ailleurs. — C'est le sophisme des paresseux et des libertins.

Travail physique, travail intellectuel. — Aucun produit n'est créé sans le travail. Toutefois le genre de travail diffère, suivant le produit à obtenir : le manœuvre, l'artisan, l'artiste, l'homme de science, le professeur, le magistrat, le prêtre, l'homme d'État, travaillent tous également, c'est-à-dire appliquent leurs facultés à une fin utile; mais chaque sorte de travail met en œuvre telle ou telle faculté particulièrement. D'où la distinction qu'on a faite des *travaux physiques ou musculaires*, dans lesquels le corps joue le principal rôle, et des *travaux intellectuels*, où domine l'esprit. Tantôt ces deux sortes de travaux sont séparées, tantôt elles vont ensemble : ce qu'il est essentiel de remarquer, c'est que tout progrès de la civilisation tend à diminuer le travail physique et à le remplacer par le travail intellectuel.

Sans s'arrêter même à ce sophisme des socialistes, que « l'ouvrier seul produit », — pour eux « l'ouvrier » étant le seul manœuvre, — on peut observer que les travaux intellectuels sont bien plus féconds en résultats durables que les travaux matériels. Quelle différence, par exemple, entre les résultats d'une leçon donnée par un professeur, à vingt-cinq ou trente élèves, et quelques coups de marteau frappés par un forgeron ! Deux sortes de travaux sont surtout productifs : *l'invention ou découverte* et *l'administration ou direction*. Tandis que le travail matériel est borné par le temps et par l'espace, le travail intellectuel semble n'avoir d'autres limites que celles de l'esprit humain. Qui pourra mesurer, par exemple, la valeur productive de la machine à vapeur, du télégraphe, des métiers à tisser, du procédé Bessemer pour la fabrication de l'acier?... du directeur des grandes usines du Creusot, d'Essen, de Seraing ?

Les travaux humains sont variés à l'infini, et l'on n'essayera pas d'en donner ici une classification, même sommaire; mais, pour que tous ces travaux ou industries puissent subsister et prospérer, il faut qu'il existe entre eux des relations étroites, qu'ils se prêtent un mutuel secours et se fassent équilibre. Il faut des agriculteurs, pour produire les aliments nécessaires aux hommes et aux animaux domestiques; des commerçants, là où ils sont nécessaires, les produits agricoles ou manufacturés et les matières premières; il faut des fonctionnaires, pour assurer aux ouvriers et aux patrons la sécurité; il faut des législateurs, des magistrats, des prêtres, des professeurs, des médecins, comme il faut des maçons, des tailleurs et des boulangers. Ce qu'il y a à craindre ici, c'est l'encombrement, l'inutilité : il ne faut pas élever deux usines, quand il n'y a de travail que pour une; construire deux lignes de chemin de fer, quand une suffit au transport des voyageurs et des marchandises. De même pour les ports; il ne faut pas augmenter le nombre des commerçants d'une ville outre mesure, surtout il ne faut pas augmenter le nombre des professions libérales au détriment de la culture du sol. C'est là une cause de ruine et de démoralisation, sur laquelle le législateur ne saurait trop attacher son attention.

Organisation du travail. — On a vu plus haut que, d'une part, l'homme craint naturellement le travail, et que, d'autre part, il est poussé au travail par

la nécessité de satisfaire à ses besoins. Il existe une relation exacte entre ces deux éléments : si la force libre qui porte à travailler donne tout son effet, la production atteint son maximum; si elle se ralentit devant la fatigue, la production baisse; si elle s'arrête, la production cesse.

Le but de l'organisation du travail doit être de rechercher les moyens de produire le plus d'utilité possible avec le moins de dépense de force possible.

Dans l'état actuel de la science, il est reconnu que les conditions les plus favorables à la fécondité du travail sont l'*association* et la *division* du travail, à la faveur d'une certaine *liberté*.

Association. — Le travail combiné ou associé réunit les forces d'un grand nombre d'hommes, pour la production d'un même ouvrage. Il existe une multitude de travaux qu'un ou deux hommes seuls ne pourraient faire dans un mois ou même dans une année, et que dix ouvriers ou plus feront en quatre ou cinq jours. Dix rameurs réunis sur une grande barque porteront plus de marchandises avec moins de peine et fourniront une tâche plus longue que dix autres rameurs séparés, sur de petits bateaux. C'est l'application en quelque sorte matérielle du proverbe : « L'union fait la force ; » la force *collective*, qui résulte du travail *combiné* de dix, vingt, cent ouvriers, est de beaucoup supérieure, pour un très grand nombre de travaux, à la simple addition de ces mêmes forces.

Pour ce qui concerne le *droit d'association*, voir plus haut, p. 808 et 811.

Division du travail, avantages et inconvénients. — La division du travail, c'est la distribution des tâches dans une même œuvre à faire, dans une industrie. S'agit-il, par exemple, de fabriquer une montre ? Au lieu de confier ce soin à un seul ouvrier, qui devrait y mettre un temps très long, on distribue entre un certain nombre d'ouvriers les diverses parties de la montre : la boîte, les ressorts, les roues, les aiguilles, la clef, la chaîne. Chaque ouvrier ne fera que la partie de la montre qu'il doit faire; il deviendra adroit dans la fabrication d'un ressort, d'une roue, d'une aiguille; comme il ne fait absolument que cela chaque jour, sa main, son œil s'y forment, s'y habituent; il acquiert de la dextérité et de l'habileté; il fait très vite et très bien.

On affirme ceci : Un ouvrier travaillant seul ne ferait peut-être pas une montre en dix ans, et quelle montre encore ! et cent ouvriers travaillant de concert, chacun à une opération différente, en peuvent confectionner une dans un temps équivalent à une journée d'un seul ouvrier. On voit dans cet exemple quelques-uns des avantages de la division du travail.

Elle rend le travail plus fécond. C'est ce qui ressort clairement de cet exemple et de celui, devenu classique, de la manufacture d'aiguilles, donné par Ad. Smith : un ouvrier travaillant seul fabriquerait difficilement, dans une journée, une vingtaine d'épingles, et dix-huit ouvriers, se répartissant les diverses opérations, peuvent en fabriquer 48 000, ce qui fait 2 500 à 3 000 pour chacun.

Elle accroît l'habileté de l'ouvrier, par la répétition constante d'une même tâche. — En concentrant l'action de chacun sur un point unique, elle fait découvrir des procédés, des machines qui facilitent le travail et augmentent la célérité; elle économise le temps qu'on perdrait pour passer d'une opération à une autre, d'un lieu ou d'un outil à un autre; elle permet d'employer chaque ouvrier suivant sa force et ses aptitudes, même les femmes et les enfants.

La production est ainsi rendue avantageuse pour tous : plus lucrative pour le producteur, moins coûteuse pour le consommateur. Une plume d'acier passe par douze mains, et la grosse se vend, à Birmingham, 0 fr. 15.

Pour ce qui est des *inconvénients*, on a dit que la division du travail, dans l'industrie manufacturière, fait de l'homme une manivelle, une roue, et empêche ainsi tout attrait du travailleur pour son ouvrage; que, par des occupations machinales répétées toute la vie, elle met l'ouvrier qui a ainsi spécialisé ses aptitudes à la merci de son patron, et l'expose à tomber dans la misère.

Ces inconvénients de la division du travail n'ont pas l'importance qu'on a voulu leur donner, et sont loin d'en effacer les avantages.

Outre la division du travail dans une même industrie, il y a la division du travail en général, au point de vue des diverses industries. On peut distinguer : l'industrie agricole, les industries extractives, les industries manufacturières, les industries locomotrices ou des transports, les industries commerciales. Il n'y a pas antagonisme, mais solidarité entre ces diverses formes du travail humain. Le contre-coup de la prospérité ou de l'état de souffrance d'une industrie se fait sentir plus ou moins sur toutes les autres, dans la proportion des rapports qui la lient à ces autres industries. Le commerce, par exemple, ouvre des débouchés aux produits de toutes les industries; si le commerce souffre, tout souffre. Qu'une mauvaise récolte survienne, ou une crise commerciale ou industrielle, toute l'économie de la société en est troublée.

Liberté du travail. — Comment peut s'établir la division du travail? Pour ce qui regarde la division du travail dans l'atelier, c'est le patron qui distribue les tâches. Quand il s'agit de la division du travail dans la société, de la répartition des métiers et professions, c'est la loi de l'offre et de la demande qui en décide. Si dans tel métier il y a trop d'individus, leur travail diminue de valeur, un certain nombre quittent le métier. Si dans tel autre métier il y a trop peu de travailleurs, leurs salaires et leurs profits sont par là même très élevés, et cette élévation attire dans le métier un certain nombre de concurrents nouveaux. C'est ce qu'on appelle le jeu de la libre concurrence, fondé sur la liberté du travail.

Les économistes ont longtemps professé pour la liberté du travail une admiration complaisante. Aujourd'hui commencent à se répandre certaines idées d'organisation professionnelle; chaque profession organisée aurait ses tribunaux propres, qui détermineraient les conditions de travail et de salaire au sein de la profession, qui pourraient garantir au public la valeur et le bon aloi des travaux faits par les membres de la profession, et qui empêcheraient les concurrents d'employer, les uns à l'égard des autres, des procédés indéliçables ou contraires à la justice; ce serait là non point une suppression, mais une organisation du travail libre, et la substitution d'un certain ordre à ce chaotique désordre qui résulte d'une « liberté illimitée ». L'organisation professionnelle en même temps assurerait à ses membres, par l'institution de caisses de retraite et de secours, des subsistances pour la maladie et la vieillesse; au moment où beaucoup de travailleurs réclament, à cet effet, des caisses d'État, on trouverait, dans un tel correctif apporté à l'absolue « liberté du travail », un remède tout à la fois contre le développement du prolétariat et contre le progrès du socialisme d'État.

IV. — LE CAPITAL

Définition, espèces. — Le capital est une partie des richesses produites, mise en réserve et destinée à la production. On le définit encore : du travail accumulé en vue d'une production ultérieure.

On distingue parfois trois agents producteurs : la terre, le travail de l'homme, le capital. Que la terre et le travail de l'homme soient des agents producteurs, cela est incontestable. Mais il serait plus précis, pour ce qui concerne le capital, de dire qu'il est un *auxiliaire* de la production, non, à proprement parler, un agent producteur.

Dès que l'homme a voulu s'assurer des ressources pour le lendemain, il a fait des provisions, il a fabriqué des outils. Ces provisions et ces outils sont les deux formes primitives du capital¹. Aux mots *outils* et *provisions*, on a substitué ceux de *capitaux fixes* et de *capitaux circulants*, termes plus savants, mais qui signifient la même chose que les premiers.

Les capitaux fixes sont ceux qui restent après la production et qui sont susceptibles de donner encore d'autres produits; tels sont : les machines, les outils, les bâtiments, les améliorations des terres, les routes, l'instruction, les talents acquis, etc.².

Les capitaux circulants sont ceux qui sont absorbés dans l'œuvre de la production; ils ne servent qu'une fois pour la même production, tandis que les capitaux fixes servent un nombre indéfini de fois. A cette catégorie appartiennent les approvisionnements, qu'ils soient destinés à la consommation immédiate (aliments, vêtements, meubles) ou qu'ils doivent être transformés en produits nouveaux (matières premières, bois, houille, huile, etc.); en produits fabriqués destinés à être vendus, et qui sont encore chez le manufacturier ou chez le marchand. La monnaie, que la plupart des auteurs mettent au nombre des capitaux circulants, forme en réalité une classe à part : elle peut être considérée, tantôt comme capital fixe, tantôt comme capital circulant : on l'a quelquefois appelée capital de roulement.

Origine du capital. — Le capital, on l'a vu, est une partie des richesses produites, mise à part, épargnée en vue d'une production ultérieure. C'est qu'en effet le capital est le résultat du travail et de l'épargne. Si chacun consommait au jour le jour le produit de son travail, il n'y aurait pas d'accumulation, pas de capitalisation possible; c'est donc par suite d'une *abstinence* ou d'un *travail* excédant les besoins de chacun, que le capital peut se former. Et il est facile de comprendre que chez un individu, comme chez un peuple, le capital augmentera, diminuera ou restera le même, suivant que la somme totale des produits consommés sera inférieure, supérieure ou égale à la somme des produits créés dans un même temps. Remarquons que la capitalisation devient d'autant plus facile, que le peuple ou l'individu est plus riche : la possibilité de la capitalisation s'accroît avec chaque nouvelle augmentation de capital.

Degré de légitimité du prêt à intérêt. — La rémunération du capital, quel qu'il soit, s'appelle intérêt, et on dit que le taux de l'intérêt est de 4, 5, 6 pour 100, suivant que l'emprunteur paye au capitaliste 4, 5 ou 6 francs par an

¹ Il est bon de remarquer que les âges de l'humanité sont désignés par les outils caractéristiques : âge de la pierre brute, de la pierre polie, du renne, du fer, du bronze; on pourrait appeler notre siècle : siècle de la vapeur et de l'électricité.

² La question de savoir s'il y a des capitaux incorporels a été souvent controversée. Elle doit, sans doute, se résoudre affirmativement. Si l'on considère comme capital toute amélioration durable d'une terre, d'une route, d'une machine, parce que le supplément de produit provient d'une dépense antérieure, de même doit-on considérer comme capital tout talent nouveau acquis par le producteur : « Toutes les fois, dit très justement Rossi, qu'il y a une capacité nouvelle, il y a capitalisation. Un jeune homme, après avoir fait de longues, pénibles et coûteuses études, est devenu un ingénieur du premier mérite; qu'y a-t-il de capitalisé chez lui? — 1° Tout le produit du travail naturel dont il s'est privé pendant neuf ou dix ans d'études; 2° tout l'argent dépensé en livres, leçons, instruments et autres frais qu'exigent une éducation et une instruction supérieures. » — Ce que dit Rossi de l'ingénieur, on peut l'appliquer à toute profession qui exige de longues et dispendieuses études : avocat, médecin, professeur, etc. De là résulte également la légitimité d'un salaire plus élevé que pour les professions communes.

Il semble donc absurde de contester qu'il y ait des capitaux incorporels. Ajoutons que ce que l'on vient de dire des individus s'applique aux nations : on ne comprendrait pas autrement les dépenses considérables que s'imposent les gouvernements pour faciliter la diffusion de l'instruction, surtout dans les classes supérieures, pour enrichir les musées, les bibliothèques, pour embellir les villes, etc.

et pour chaque 100 francs, en outre de la restitution, qui devra se faire à un temps déterminé.

La théologie catholique enseigne que, par essence, le contrat de prêt est un contrat gratuit, et qu'exiger un intérêt c'est commettre l'usure.

Mais, tenant compte des circonstances économiques, elle permet au prêteur de réclamer une juste indemnité :

- 1° Si, par le fait de son prêt, il subit un dommage ;
- 2° Si, par le fait de son prêt, il perd une occasion de gain ;
- 3° Si son capital, ainsi prêté, est exposé à un risque particulier.

On peut se demander, en outre, si l'état actuel de l'industrie et du commerce n'a pas donné à l'argent un emploi tel que l'argent ait acquis une sorte de force productive, et qu'il donne ainsi droit à la perception d'un gain. C'est par une remarque de cet ordre que les économistes essayent de combattre la doctrine des théologiens du moyen âge sur la stérilité de l'argent, doctrine qui se pourrait formuler ainsi : « L'intérêt est de la monnaie qui engendre de la monnaie, ce qui est contre nature. »

On fera bien, en tout cas, sur cette question délicate, de tenir le plus grand compte des réflexions par lesquelles M. le chanoine Dehon, dans son *Manuel social chrétien*, termine son chapitre sur le prêt à intérêt :

« Si l'intérêt acquiert, par suite des circonstances, une certaine légitimité, la théologie et la raison sont loin de justifier pour cela toute espèce d'intérêt. Le taux peut aisément franchir la limite de la justice et devenir une véritable usure. Si les capitalistes profitent de la détresse des entrepreneurs pour grossir leurs exigences, le prêt blesse manifestement l'équité.

« Que sera-ce des capitaux qui ne font que circuler, des capitaux de banque ? Ils exigent un intérêt qui court toujours, en toute hypothèse, et qui majore singulièrement le prix de toutes choses. Combien menaçante est ici l'injustice !

« Grâce au trafic de l'argent, combien d'hommes vivent et s'enrichissent sans aucun travail utile et aux dépens des travailleurs ! Combien d'entreprises sérieuses ruinées, de fortunes particulières englouties, de fermes abandonnées par suite de l'immoral commerce des capitalistes !

« Lorsque le trafic dont l'argent est l'objet, dit M^r Lachat, aura pris tout son développement, exercé toutes ses influences, donné ses derniers fruits, on regrettera peut-être, mais trop tard, qu'une digue plus inflexible n'ait pas été opposée à ce qu'on regardera, non sans raison, comme les premiers envahissements d'un agiotage qui finit toujours par ruiner les sociétés, sous prétexte de multiplier les richesses. »

« D'ailleurs, le capitalisme se détruit déjà lui-même : l'intérêt est descendu de 5 % à 2 1/2 % ; n'est-ce pas déjà un hommage rendu aux droits du travail ? On ne peut donc que hâter de tous ses vœux le retour à un état économique meilleur, où les prescriptions de l'Église retrouveront leur bienfaisante application. » (DEHON, *Manuel social chrétien*, pp. 26-27.)

Conclusion de ce résumé d'économie politique. — « L'homme, considéré comme producteur et consommateur, est toujours un être moral : il s'acquittera plus ou moins heureusement de sa tâche, suivant qu'il sera une personne plus ou moins accomplie, suivant qu'il connaîtra ou ignorera le vrai but de la vie, les lois de l'association humaine, la liberté et la responsabilité individuelle, le devoir dans toutes ses formes et avec toutes ses sanctions ; suivant qu'il vivra dans un État bien ou mal gouverné, et que ses droits seront respectés ou méconnus. » (E. CHARLES.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Rôle de l'économie politique et de la conscience dans la détermination des charges de la richesse. — « ... Il est de mode, dans certains milieux, de mépriser de l'économie politique. C'est une science sans entrailles, une science matérialiste, dit-on. Elle fait du travail une marchandise, de l'ouvrier une machine ; elle oublie que cet ouvrier est un homme, qu'il a une âme et que ses besoins sont sacrés. Ces reproches se trompent d'adresse. Ce n'est pas l'économie politique qui est en faute ; c'est peut-être l'économiste. Celui-ci est un homme, il doit être juste, il doit même être charitable. En tant qu'il obéit aux nobles préoccupations de l'équité et de la bienfaisance, il est moraliste, il est sociologue, il a même le devoir d'être chrétien. Mais, en tant qu'il étudie les forces productives de l'univers, le rapport de la consommation à la production, les conditions qui font prospérer une industrie et celles qui la ruinent, il rentre dans le domaine de la science qui lui est propre, il observe des faits, il les interprète, il en tire des lois ; et malheur au moraliste qui, de parti pris, négligerait ces faits et ces lois ! Il décréterait des devoirs qui ne seraient pas observés, parce qu'ils seraient inobservables. Il découragerait l'initiative, effrayerait les capitaux ; et ainsi, sous couleur d'accroître le bien-être des masses, il propagerait la misère ; désireux d'étendre le règne de la bienveillance, il semerait la défiance entre la richesse acquise et le travail, et armerait l'une contre l'autre ces deux puissances, dont le concours harmonieux est la condition de la paix dans les sociétés.

« Plus modeste mais plus efficace nous apparaît le rôle de la conscience chrétienne dans la détermination des charges de la richesse.

« Avant tout, l'homme qui tire son profit du travail des autres doit respecter en eux la dignité humaine. Il ne remplira pleinement ce devoir que s'il s'inspire de la pensée chrétienne. C'est l'Évangile qui fait de tous les hommes des frères. Seul le sentiment de cette fraternité obtiendra de l'égoïsme d'un seul les sacrifices nécessaires au bien de tous. Le patron chrétien voudra donc d'abord que le repos dominical soit observé chez lui. Il trouvera juste que le salaire de six jours corresponde aux besoins de la vie pendant sept jours. En outre, il verra sans dépit, que dis-je ? avec joie, la condition de ceux qu'il emploie s'améliorer et se rapprocher de la sienne. Dans ce mouvement économique dont nous sommes témoins, qui fait baisser chaque jour le revenu de l'argent, réduisant les profits du capital pour augmenter ceux du travail, il verra une loi providentielle, une transformation heureuse de la société. Sans doute, il défendra ses intérêts : c'est son droit, et, lorsqu'on parle tant de justice, il convient d'être juste même envers ceux qui supportent, avec les sollicitudes de l'entreprise, toutes les chances d'insuccès et de ruine. Mais il bannira de ses rapports avec les ouvriers toute raideur et toute morgue hautaine. Il les traitera en hommes, parlant tour à tour à leur raison et à leur cœur.

« Si, par des sacrifices méritoires, il contribue, au delà du strict devoir, au bien de ses coopérateurs, s'il multiplie en leur faveur les institutions de prévoyance et de mutualité, là encore il évitera de leur faire sentir le poids de ses bienfaits ; il leur fera une place dans l'administration de ces caisses de retraites et de secours, ne fût-ce que pour les initier au gouvernement d'eux-mêmes et leur apprendre à quelles limites se heurte la volonté de bien faire.

« En demandant toutes ces choses au patron, — et nous sommes en cela l'écho de l'encyclique *Rerum novarum*, — je sais que nous lui demandons beaucoup, mais rien pourtant qui mette sa conscience au désespoir en l'accablant à l'impossibilité. Aller plus loin, ce serait obliger la plupart des chefs d'industrie à fermer leurs ateliers, au grand détriment de la classe ouvrière et de la société tout entière... » (M^r D'HULST, 6^e Conf. de 1896.) — Toute cette conférence, sur les *Charges sociales de la propriété*, est à lire.

Quelques maximes du bonhomme Richard, de Franklin. — L'oisiveté, comme la rouille, use plus que le travail ; clef qui sert est toujours claire.

Vous aimez la vie, ne perdez donc pas le temps ; car c'est l'étoffe dont la vie est faite.

Si le temps est le plus précieux des biens, dissiper le temps est la plus grande des prodigalités.

Le temps perdu ne se rattrape jamais.
 La paresse rend tout difficile, le travail rend tout aisé.
 Fainéantise va si lentement, que pauvreté l'atteint tout de suite.
 Mène tes affaires, et ne te laisse pas mener par elles.
 Se coucher tôt, se lever tôt, donnent santé, richesse et sagesse.
 La faim regarde à la porte du travailleur, mais elle n'ose pas entrer.
 Le travail paye les dettes, le découragement les augmente.
 Un « aujourd'hui » vaut deux « demain »; ne remets jamais à demain ce que tu peux faire aujourd'hui.
 Fuyez les plaisirs, et ils courront après vous.
 Une bonne fileuse ne manque pas de chemises.
 Depuis que j'ai une vache et une brebis dans mon étable, chacun me souhaite le bonjour.
 Trois déménagements sont pires qu'un incendie.
 Si vous voulez que votre besogne se fasse, allez la faire vous-même; si vous voulez qu'elle ne soit pas faite, envoyez quelqu'un la faire.
 L'œil du maître fait plus d'ouvrage que ses deux mains.
 Faute de soin fait plus de tort que faute de science.
 Si vous voulez avoir un serviteur fidèle et qui vous plaise, servez-vous vous-même.
 Grand malheur nait parfois de petite négligence. Faute d'un clou, le fer d'un cheval se perd; faute d'un fer, on perd le cheval; faute d'un cheval, le cavalier est perdu.
 Si vous voulez être riche, apprenez à épargner autant qu'à gagner.
 L'Amérique n'a pas enrichi l'Espagne, parce que ses dépenses ont toujours dépassé ses recettes.
 Un vice coûte plus à nourrir que deux enfants.
 Un peu souvent répété fait beaucoup.
 Il ne faut qu'une petite fente pour faire couler à fond un grand navire.
 Les gens friands seront mendiants.
 Achète ce qui t'est inutile, et tu vendras bientôt ce qui t'est nécessaire.
 Réfléchis bien avant de profiter du bon marché.
 C'est folie que d'employer son argent à acheter un repentir.
 Soie et satin, velours et hermine, éteignent le feu de la cuisine.
 Un labourer debout est plus grand qu'un gentilhomme à genoux.
 A force de prendre dans la huche sans y rien mettre, on en trouve le fond.
 Quand le puits est à sec, on connaît le prix de l'eau.
 L'orgueil est un mendiant qui crie aussi haut que le besoin et qui se montre bien plus insatiable.
 Il est plus aisé d'étouffer le premier désir que de contenter tous ceux qui suivent.
 L'orgueil qui dîne de vanité soupe de mépris.
 L'orgueil déjeune avec l'abondance, dîne avec la pauvreté et soupe avec la honte.
 Mentir n'est que le second vice; le premier est de s'endetter. La dette porte en croupe le mensonge.
 Il est difficile à un sac vide de se tenir debout.
 Il est plus aisé de bâtir deux cheminées que d'en tenir une chaude.
 Allez plutôt vous coucher sans souper que de vous lever avec une dette.
 Gagnez ce que vous pouvez, et tenez bien ce que vous gagnez; voilà la pierre qui changera votre plomb en or.
 L'expérience tient une école qui coûte cher; mais c'est la seule où les insensés puissent s'instruire.
 On peut donner un bon avis, mais non pas procurer une bonne conduite.
 On ne peut secourir celui qui ne veut pas profiter des conseils.
 Si vous n'écoutez pas la raison, elle ne manquera pas de vous donner sur les doigts.

TABLEAU ANALYTIQUE

RAPPORTS DE LA MORALE ET DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE	Définitions. — L'économie politique se définit : Science de la richesse ou des richesses sociales; Science des lois du travail; Science de l'utile; — « Science du ménage social. » (J. SIMON.)	
	Objet et utilité de l'économie politique.	L'objet de l'économie politique est la <i>richesse</i> et la détermination des lois générales qui président à sa production, à sa distribution, à sa circulation et à sa consommation. — Son but est la prospérité du corps social, en rendant l'aisance aussi générale que possible. L' <i>utilité</i> de cette science résulte de son <i>but</i> , de son <i>objet</i> et de sa <i>définition</i> . La société, considérée au point de vue particulier de la production et de la consommation des richesses, est un organisme qui a ses lois propres. qu'il faut connaître, si on ne veut pas s'exposer à des catastrophes. Toutes les attaques contre la propriété, la famille, le capital, viennent d'une économie politique fautive. « Faisons des économistes, si nous ne voulons avoir des niveleurs. » (ROSSI.) L'économie politique ne peut se séparer de la <i>morale</i> : l'honnête est la règle de l'utile. Elle doit donc être subordonnée à la morale. Toutes les vertus économiques (tempérance, ordre, travail) sont des vertus morales; — et ce que la morale condamne ou ordonne au nom du devoir, l'économie politique le condamne ou le conseille au nom de l'intérêt. — Se garder cependant de les confondre, on tomberait dans l' <i>utilitarisme</i> . L'économie politique et le <i>droit</i> se complètent réciproquement : on ne peut être <i>économiste</i> sans connaître les lois (héritages, contrats, impôts, commerce et industrie), ni <i>legislateur</i> sans connaître l'économie politique; on s'exposerait à faire des lois qui ne répondraient pas aux besoins de la société. L' <i>histoire</i> fournit à l'économiste de précieux termes de comparaison et un vaste champ d'observations.
	Rapports de l'économie politique avec la morale, le droit, l'histoire.	L'économie politique et le <i>droit</i> se complètent réciproquement : on ne peut être <i>économiste</i> sans connaître les lois (héritages, contrats, impôts, commerce et industrie), ni <i>legislateur</i> sans connaître l'économie politique; on s'exposerait à faire des lois qui ne répondraient pas aux besoins de la société. L' <i>histoire</i> fournit à l'économiste de précieux termes de comparaison et un vaste champ d'observations.
Les agents de la production.	La recherche de l'utile est-elle légitime? — Oui, puisqu'elle répond aux besoins naturels. Mais il ne faut pas en faire la loi suprême de la vie; elle doit être subordonnée au devoir, c'est-à-dire au bien. Le bien et l'intérêt sont deux ressorts de l'activité humaine; ils doivent rester unis, mais toujours le second doit être subordonné au premier. Les <i>agents</i> de la production sont : la <i>nature</i> et le <i>travail</i> ; un troisième élément y concourt : le <i>capital</i> . C'est tout ce qui nous entoure : sol, air, eau, lumière, chaleur, climat, exposition, etc. Elle fournit à l'homme les éléments premiers, les matériaux de la production; mais elle ne produit pas seule, en général; il faut la diriger, la maîtriser. Le <i>travail</i> , au point de vue économique, peut se définir : une peine prise d'une façon suivie, en vue d'un but productif, c'est-à-dire en vue de satisfaire un besoin. Le travail est pour l'homme une nécessité naturelle : c'est la condition de tout progrès physique, intellectuel et moral. Travail productif et travail improductif. Le travail est <i>productif</i> , s'il augmente l'avoir social; Il est <i>improductif</i> , s'il diminue cet avoir; si c'est une consommation en pure perte : briser des objets, brûler une maison, etc.	